

Monsieur le président

Les attentats de Paris en 2015, puis ceux de Bruxelles dernièrement ont provoqué une indignation, une tristesse et un désarroi profonds en Europe et dans le monde en général. Après un certain fatalisme, on sent, maintenant, poindre une sourde colère face à cette barbarie. Encore une fois, et avec juste raison les européens et nos concitoyens s'en remettent à l'état afin d'organiser leur protection. Ceci implique donc la nécessité d'avoir une fonction publique forte, car si nous avons pu juger et apprécier l'efficacité des services publics tels que les policiers et gendarmes, pompiers et personnels hospitaliers, nous savons que leurs moyens, malgré les promesses, sont de plus en plus contraints.

Quelques avancées ont eu lieu en terme budgétaire pour certains ministères mais pas pour le Ministère des Finances, singulièrement pour la DGFIP qui est au cœur des missions régaliennes de l'Etat, indispensable à l'exercice de l'action publique, à la régulation de la vie économique et facteur de cohésion sociale. La DGFIP, elle, est toujours soumise à la contrainte budgétaire.

Au 1^{er} juillet 2016, après 6 années de gel du point d'indice pour les fonctionnaires (6 ans d'appauvrissement), du jamais vu depuis 1945 pour 5 millions de salariés, le gouvernement accorde une aumône de 0,6% qui est très loin de compenser les pertes subies ! Dans sa grande mansuétude, une revalorisation de 0,6% du point d'indice se fera au 1^{er} février 2017.

Des éditorialistes de la presse du CAC 40 et les poujadistes anti-fonctionnaires de tous bords n'ont cessé de médiatiser le coût, 2,4 milliards d'euros d'augmentation pour les finances publiques. Ils oublient naturellement ce qui ne convient pas à leur dogme c'est-à-dire que plus de 7 milliards d'euros auront été pris dans les poches des fonctionnaires appauvris, sous les gouvernements Sarkozy et Hollande depuis 2010, par des traitements indiciaires décrochés de l'inflation !

C'est aussi faire l'impasse sur les 41 milliards d'argent public dilapidés dans le pacte de responsabilité et sur les 18 milliards du CICE versés en 2015 dont la traduction concrète a été l'accroissement de 30% des dividendes des actionnaires des entreprises bénéficiaires. C'est aussi sans compter les quelques 60 à 80 milliards d'euros perdus chaque année au travers de la fraude fiscale.

Si chacun peut se réjouir du dégel du point d'indice, il n'y a pas de quoi sabrer le champagne ! Cette avancée doit être prise pour ce qu'elle est : un geste symbolique, à l'approche d'une nouvelle élection présidentielle, mais qui ne remet pas fondamentalement en cause la politique d'appauvrissement.

En effet, si la politique de gel est relativement récente, le décrochage de la valeur du point d'indice (4,6303 euros mensuels bruts depuis 2010), ne l'est malheureusement pas... Les 5 centimes d'euros mensuels bruts d'augmentation du point (4,68) qui viennent d'être concédés ne vont pas fondamentalement changer les choses. Le tableau suivant, édifiant, vaut mieux qu'un long discours

Périodes de référence	Augmentation de la valeur du point d'indice	Inflation cumulée	Perte de pouvoir d'achat
2010-2016	0 %	6,4 %	6,4 %
2000-2016	9 %	27 %	18 %
1995-2016	13 %	35 %	22 %

Il est donc clair que ce ne sont pas les 1.2 % d'augmentation qui viennent d'être accordés qui vont compenser les pertes induites par des revalorisations insuffisantes depuis 20 ans.

Non, les fonctionnaires ne sont pas responsables de la crise, les fonctionnaires ne sont pas non plus responsables de la dette et des déficits publics : la masse salariale des fonctionnaires représentait 11,3 % du PIB dans les années 1980, elle représente 11,4 % dans les années 2000. Sachant que tout travail mérite salaire et que la charge de travail s'est accrue...

Solidaires Finances Publiques demande au gouvernement d'enfin entendre les revendications légitimes des agents publics et d'avoir enfin la décence de retrouver la voie d'une politique salariale qui permette à tout le moins de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 5 ans par 5 millions de salariés et leurs familles.

Solidaires Finances Publiques revendique donc :

- l'attribution uniforme de 60 points d'indice pour tous,
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 5 Euros,
- la fin des inégalités de salaires entre hommes et femmes,
- la poursuite de l'intégration des primes dans le traitement indiciaire,
- la suppression du RIFSEEP.

Un autre combat s'annonce à nous, il s'agit de celui contre le projet de loi EL KHOMRI-VALLS-MACRON. Le projet de loi Travail, dit projet EL KHOMRI, constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble des salariés. Le gouvernement (dit de gauche) a décidé de satisfaire les revendications du MEDEF. Ce projet est l'acte ultime à l'encontre du monde du travail, des salariés du privé, des jeunes, des précaires, des privés d'emplois et bientôt, par contrecoup des salariés du public. Il caractérise les orientations et les choix de société d'un gouvernement dont la vision sociale se rapproche de celle du 19^{ème} siècle

Cette réforme du Code du travail vient parachever une œuvre de destruction massive de toutes les sécurités dont pouvaient bénéficier les salariés du privé, mais elle révèle aussi ce qui se profile à très court terme pour les salariés du public. En attaquant le secteur privé à travers l'implosion du code du travail, en supprimant certaines protections, le gouvernement a choisi son camp, clairement, inexorablement : celui du patronat, privé ou public, contre les salariés que l'on veut précariser.

Nous avons tous dans notre entourage des parents ou des connaissances en recherche d'emploi. Dans cette CAP, ceux qui ont débuté leur vie active dans le privé avant de basculer vers la fonction publique savent ce qu'est le chômage et les humiliations qui s'y agrègent. Oui, cette loi scélérate rendra les salariés encore plus précaires, plus dépendants et forcément plus soumis. Il faut adapter l'emploi du privé et celui de la fonction publique au 21^{ème} siècle en les conditionnant aux préceptes du 19^{ème} siècle. Pour les salariés, l'évolution va à rebours !

Le pouvoir politique se gargarise du mot « fléxisécurité » mais celle-ci ne vaut que pour les entreprises et non pour les salariés !

La liste des attaques est longue et non exhaustive quant à ses effets. En tout premier lieu, le coup de grâce est asséné aux 35 heures, avec une durée de travail qui se décidera au sein de l'entreprise et pourra être portée à 12 heures par jour et plus aisément à 48 heures voire 60 heures par semaine. Mais les effets destructeurs ne se limitent pas à cela et comprennent également :

- l'extension du forfait jour après négociation,
- le fractionnement des 11 heures obligatoires de temps de repos quotidien,
- la baisse de la majoration des heures supplémentaires,
- la facilitation des licenciements économiques,
- la quasi suppression du contrôle par les instances publiques et judiciaires.

Même si le premier ministre a, le 14 mars dernier, présenté des corrections, à la marge, sur ce projet de loi, il n'en demeure pas moins que nous sommes toujours face à une véritable attaque contre le contrat de travail.

Aujourd'hui aux yeux du gouvernement et à l'aune du dictat néo-libéral prônant la globalisation de l'économie, « il faut protéger l'entreprise contre les salariés ». L'employé n'est qu'un coût !

Mais qui peut croire sérieusement qu'allonger le temps de travail peut faire reculer le chômage et offrir une perspective aux 6 millions d'inscrits à Pole Emploi ? Qui peut encore penser que les atteintes aux 35 heures soient sans conséquences pour les fonctionnaires, alors que ceux-ci sont déjà stigmatisés sur le sujet du temps de travail. Comment s'estimer à l'abri de ces régressions générales alors même que les contrats précaires et les recrutements temporaires sont devenus l'apanage du recrutement dans le privé et vont le devenir dans le public !

La contractualisation dans l'ensemble des secteurs de la Fonction Publique fait son chemin, insidieusement, portée en écho par tous les populismes. Sous prétexte d'égalité public/privé, la recherche permanente de la destruction du CDI débouchera inmanquablement à la fin du statut de la Fonction Publique. Un tel scénario, s'il se concrétise, entraînera l'ensemble des salariés français vers la voie de la paupérisation.

Oui monsieur le premier ministre, malgré vos dénégations, nous tendons bien vers un retour au 19^{ème} siècle !

Nous considérons donc, que face au niveau inégalé de l'attaque assénée contre le salariat, sous couvert de modernité et d'adaptabilité, une réaction unitaire public/privé d'ampleur était nécessaire. Le 31 mars dernier nous avons appelé à une mobilisation. Celle-ci s'est manifestée par des grèves nombreuses et par des défilés rassemblant au total plus de un million de personnes dans la rue. Ceci n'est qu'une première approche pour les salariés français, tant du public que du privé. Une autre catégorie, les étudiants et lycéens, sont également dans la boucle, car soucieux de leur futur, ils veulent montrer que ce que nos parents ont construit, ce que nous essayons de conserver est ce qu'ils sont en train de perdre : un avenir professionnel et social.

Les CAP qui nous réunissent en ces mois de mars et avril, c'est-à-dire celles concernant l'examen des projets de tableau d'avancement de la catégorie C (TA d'AAFIP 1^{ère} classe, d'AAFIP 2^{ème} classe et d' AAFPIP de 1^{ère} classe) démontrent encore une fois la politique d'appauvrissement de ces mêmes agents décidée par notre gouvernement.

Depuis 2010 les taux pro/pro ont fortement diminué et ceux projetés à 2017 ont également la même tendance à la baisse. Il suffit de voir le tableau ci-dessous pour s'en convaincre.

TAUX	2014	2015	2016	2017
TA AAP1	27%	26%	25%	25%
TA AAP2	40%	38%	35%	33%
TA AA1	45%	40%	35%	30%

Nous ne pouvons que condamner fermement cette baisse continue. Un tableau d'avancement, c'est de l'argent en plus pour chaque agent promu !

Nous rappelons donc que Solidaires Finances Publiques est opposé à ces restrictions, qui constituent des économies de bouts de chandelles, et conduisent au découragement des agents et à leur paupérisation.

Ces CAP sont donc pour nous l'occasion de développer les revendications que Solidaires Finances Publiques porte pour ces agents.

PPCR étant passé par là, les carrières des différents corps vont évoluer.

Ainsi, la nouvelle carrière du C comportera 3 grades C1 (ex AT2 et AA2), C2 (ex ATP2 AAP2 et AT1 AA1), C3 (ex ATP1 et AAP1). Si le fait de fusionner des grades et d'en réduire le nombre de 4 à 3 est une bonne chose en soi, (rappelons que Solidaires Finances Publiques demande une carrière linéaire revalorisée : un seul grade, avec l'aménagement d'un premier échelon « stagiaire » pour les candidats recrutés sans concours), le compte n'y est pas.

En effet, la progression pécuniaire sera ridiculement faible et étalée au moins jusqu'en 2020 pour les 3 nouveaux grades.

- pour les C1 : ce grade aura une durée de 25 années et une amplitude indiciaire de 52 points en 2020. Le différentiel sera de 240 Euros, soit une progression annuelle moyenne de 9 Euros entre le premier échelon (indice 330) et l'échelon terminal (indice 382),

- pour les C2 : ce grade aura une durée de 25 ans avec une amplitude de 88 points en 2020. Il y aura un différentiel de 407 Euros soit une progression annuelle moyenne de 16 Euros entre le premier échelon (indice 332) et l'échelon terminal (indice 420),

- pour les C3: ce grade aura une durée de 20 années et une amplitude indiciaire de 123 points en 2020. Entre le premier échelon (indice 350) et l'échelon terminal (indice 473) il y aura un différentiel de 569 Euros soit une progression annuelle moyenne de 28 Euros.

On ne peut donc qu'avec difficulté penser que la nouvelle carrière du C, avec la grille indiciaire afférente, va révolutionner le monde pécuniaire du corps des agents les plus mal payés de la Fonction Publique !

Quant aux conditions requises pour bénéficier d'une promotion de C1 en C2 et de C2 en C3.....malgré les demandes réitérées de Solidaires Fonction Publique, la DGAFP a refusé d'informer les fédérations de fonctionnaires des conditions nécessaires pour être promu. Au plus nous a-t-on répondu que nous en serons informés lors de la déclinaison de PPCR dans les statuts particuliers. Il y aurait des dispositions régressives ou négatives ? A voir !

Pour Solidaires Finances Publiques, il est temps que la DGFIP reconnaisse le haut niveau de technicité et de qualification des agents C des Finances Publiques et de les rémunérer à la juste valeur du travail réalisé.